

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FA 08/40/1
octobre 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarantième session

Beijing (Chine), 21-25 avril 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La quarantième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires se tiendra à l'Asia Hotel, 8 Xinzhong Xijie, Gongti Beilu, Dongcheng District, Beijing (Chine), du lundi 21 avril à 9 h 30 au vendredi 25 avril 2008

La réunion du Groupe de travail physique sur la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires se tiendra, au même endroit, le samedi 19 avril 2008, de 9 heures à 18 heures

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FA 08/40/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex	CX/FA 08/40/2
3	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante-huitième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	CX/FA 08/40/3
4	Confirmation et/ou révision des concentrations maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex	CX/FA 08/40/4
5	<u>Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)</u>	
5 (a)	Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA	CX/FA 08/40/5 Partie 1 CX/FA 08/40/5 Partie 2 CX/FA 08/40/5 Add.1 CX/FA 08/40/5 Add.2 (langue d'origine seulement)
	<ul style="list-style-type: none">Observations	
5 (b)	Avant-projet de révision du Système de classification des aliments de la NGAA (N11-2007)	CX/FA 08/40/6
	<ul style="list-style-type: none">Observations à l'étape 3	CX/FA 08/40/6-Add.1 CX/FA 08/40/6 Add.2 (langue d'origine seulement)

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.codexalimentarius.org

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
5 (c)	Document de travail rassemblant toute l'information sur les additifs alimentaires contenue dans les normes de produits du Codex	CX/FA 08/40/7
6	<p><u>Directives sur l'emploi des aromatisants (N03-2006)</u></p> <p>Projet de directives sur l'emploi des aromatisants (à l'exception de la section 4 et des Annexes A et B)</p> <p>Avant-projet de directives sur l'emploi des aromatisants (section 4 et Annexes A et B)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations à l'étape 6 et à l'étape 3 	<p>ALINORM 07/30/12 Annexe XI</p> <p>CX/FA 08/40/8</p> <p>CX/FA 08/40/8 Add 1</p> <p>CX/FA 08/40/8 Add. 2 (langue d'origine seulement)</p>
7	<u>Auxiliaires technologiques</u>	
7 (a)	Document de travail sur les directives et les principes régissant l'utilisation des auxiliaires technologiques	CX/FA 08/40/9
7 (b)	Inventaire des substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques (IPA), liste actualisée	CX/FA 08/40/10
8	<u>Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires</u>	
8 (a)	<p>Projet de révision des <i>Noms de catégorie et du Système international de numérotation</i> Codex – CAC/GL 36-1989 (N07-2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations à l'étape 6 	<p>CX/FA 08/40/11</p> <p>CX/FA 08/40/11 Add.1</p> <p>CX/FA 08/40/11 Add.2 (langue d'origine seulement)</p>
8 (b)	Propositions de modifications et/ou d'additions au Système international de numérotation des additifs alimentaires	<p>CX/FA 08/40/12</p> <p>CX/FA 08/40/12 Add.1 (langue d'origine seulement)</p>
8 (c)	Document de travail sur les incompatibilités entre les noms des substances dans les Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires du Codex et dans le Système international de numérotation des additifs alimentaires	CX/FA 08/40/13
9	<p><u>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</u></p> <p>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-huitième réunion du JECFA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations 	<p>CX/FA 08/40/14</p> <p>CX/FA 08/40/14 Add. 1 (pas émis)</p>
10	<p><u>Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA</u></p> <p>Nouvelles demandes et information sur les substances déjà inscrites dans la liste des priorités</p>	<p>CX/FA 08/40/15</p> <p>CX/FA 08/40/15 Add. 1</p>
11	Autres questions et travaux futurs	

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du projet de rapport	

DOCUMENTS D'INFORMATION

Document de travail pour information et débat sur la NGAA

[FA/40 INF-01](#)

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (Cote doc. CX/FA 08/40/1)

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire, tel que figure dans le document CX/FA 08/40/1, comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour: Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (Cote doc. CX/FA 08/40/2)

Le document CX/FA 08/40/2 est un document établi par le Secrétariat du Codex concernant des questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour: Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante-huitième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) (Cote doc. CX/FA 08/40/3)

Le document CX/FA 08/40/3 est un document établi par la FAO et l'OMS concernant des questions découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante-huitième réunion du JECFA soumises au Comité pour information et mesures à prendre.

Point 4 de l'ordre du jour: Confirmation et/ou révision des concentrations maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex (Cote doc. CX/FA 08/40/4)

Le document CX/FA 08/40/4 dresse les dispositions relatives aux additifs alimentaires et auxiliaires technologiques figurant dans les projets et avant-projets de normes de produits soumises par plusieurs comités du Codex au Comité sur les additifs alimentaires pour confirmation.

Point 5 de l'ordre du jour: Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)

Point 5(a) de l'ordre du jour: Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA (Cote doc. CX/FA 08/40/5)

À sa trente-neuvième session le CCFA est convenu d'établir un Groupe de travail électronique, dirigé par les Etats-Unis, pour examiner les recommandations en suspens contenues dans le document CX/FA 07/39/9 Partie 1 et Partie 2, en tenant compte des observations soumises (CX/FA 07/39/9 Add.1, CX/FA 07/39/9 Add.2 et les CRD correspondants), des décisions pertinentes prises par le CCFA lors de sa trente-neuvième session et des observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2007/28-FA. Il a été convenu que le groupe de travail électronique préparerait un rapport accompagné de ses recommandations sur le projet des limites maximales pour les colorants et les additifs alimentaires cités dans le document ALINORM 07/30/12 Annexe IX et dans le document CX/FA 07/39/9 Partie 1, par. 58-60, pour la prochaine session du Comité en vue de traiter les dispositions dans le processus des étapes du Codex, et de faire progresser la NGAA. Tel que convenu par le Comité, la lettre circulaire CL 2007/28-FA demandait également i) des propositions relatives aux limites d'emploi maximales pour les extraits d'annatto et de préciser le type d'extraits d'annatto utilisés ainsi que la base (basées sur la bixine ou la norbixine) pour les limites d'emploi maximale pour inclusion dans la NGAA à l'étape 3; ii) des informations sur les besoins technologiques et des propositions pour des limites d'emploi maximales pour les lycopènes et les additifs alimentaires contenant de l'aluminium pour inclusion dans la NGAA à l'étape 3; et iii) des propositions relatives aux nouvelles utilisations d'additifs alimentaires et observations sur les nouvelles dispositions adoptées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA. Le Comité est ainsi convenu que le groupe de travail physique sur la NGAA, dirigé par les Etats-Unis, se réunirait avant sa prochaine session afin de poursuivre les travaux sur la NGAA (ALINORM 07/30/12 par. 49, 52, 104, 105, 109 et Annexe IV). Les observations sur le rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA figurent au document CX/FA 08/40/5 Add.1.

Point 5(b) de l'ordre du jour: Avant-projet de révision du Système de classification des aliments de la NGAA (N11-2007) (Cote doc. CX/FA 08/40/6)

À sa trentième session la Commission a approuvé la révision du Système de classification des aliments de la NGAA au titre de nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 07/30/REP, par. 96 et Annexe VII). À sa trente-neuvième session le CCFA est convenu que, sous réserve d'approbation de la nouvelle activité par la Commission, un Groupe de travail électronique, dirigé par l'Indonésie, préparerait un avant-projet de révision du système de classification des aliments de la NGAA, en vue de sa distribution pour observations à l'étape 3 et examen lors de sa prochaine session (ALINORM 07/30/12, par. 118). Les observations à l'étape 3 figurent au document CX/FA 08/40/6 Add.1.

Point 5(c) de l'ordre du jour: Document de travail rassemblant toute l'information sur les additifs alimentaires contenue dans les normes de produits du Codex (Cote doc. CX/FA 08/40/7)

À sa trente-neuvième session le CCFA a soutenu la proposition de créer une annexe à la NGAA comme étape intermédiaire vers l'intégration complète des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits dans la NGAA, en vue d'atteindre le but qui fera de la NGAA la référence unique faisant autorité en matière d'additifs alimentaires pour le Codex. Le Comité est convenu à une série de principes à titre d'orientation de ses travaux d'intégration des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits dans la NGAA. Il est également convenu de demander au Secrétariat du Codex de rassembler toute l'information sur les additifs alimentaires contenus dans les normes de produits dans un document qui sera présenté à sa prochaine session et de poursuivre les débats sur la façon de procéder concernant les travaux d'intégration en tenant compte de l'information précieuse contenue dans le document CX/FA 07/39/6 (ALINORM 07/30/12, par. 81, 85 et 87-88).

Point 6 de l'ordre du jour : Directives sur l'emploi des aromatisants (N03-2006)

Projet de directives sur l'emploi des aromatisants (à l'exception de la section 4 et des Annexes A et B) (à l'étape 6) (Cote doc. ALINORM 07/30/12 Annexe XI)

Avant-projet de directives sur l'emploi des aromatisants (Section 4 et Annexes A et B) (à l'étape 3) (Cote doc. CX/FA 08/40/8)

À sa trente-neuvième session le CCFA est convenu de transmettre l'avant-projet de directives à la trentième session de la Commission pour adoption à l'étape 5, à l'exception de la section 4 et des annexes A et B, qui avaient été renvoyées à l'étape 2 pour reformulation par un groupe de travail électronique, dirigé par les Etats-Unis. Le Comité a noté que les textes reformulés seraient examinés lors de sa prochaine session en même temps que les autres sections des directives en vue de les regrouper dans un seul document (ALINORM 07/30/12, par. 123-124). À sa trentième session la Commission a adopté l'avant-projet de directives à l'étape 5 (à l'exception de la section 4 et des Annexes A et B), tel que proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6, étant entendu que plusieurs problèmes de traduction en espagnol seraient abordés par le Comité à sa prochaine session (ALINORM 07/30/REP, par. 82 et Annexe V). Les observations à l'étape 6, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2007/24-FA, et les observations à l'étape 3 relatives à la section 4 et aux annexes A et B des directives, sont regroupées dans le document CX/FA 08/40/8 Add.1.

Point 7 de l'ordre du jour: Auxiliaires technologiques

Point 7(a) de l'ordre du jour: Document de travail sur les directives et les principes régissant l'utilisation des auxiliaires technologiques (Cote doc. CX/FA 08/40/9)

À sa trente-neuvième session le CCFA n'a pas abouti à une conclusion en ce qui concerne cette nouvelle activité sur le développement des directives et principes sur les auxiliaires technologiques et est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par l'Indonésie, afin de réviser le document CX/FA 07/39/13 dans le but de préciser le champ d'application de la nouvelle activité pour examen ultérieur lors de sa prochaine session (ALINORM 07/30/12, par. 130).

Point 7(b) de l'ordre du jour: Répertoire des auxiliaires technologiques, liste actualisée (Cote doc. CX/FA 08/40/10)

À sa trente-neuvième session le CCFA a accueilli la proposition de la délégation néo-zélandaise de préparer une version actualisée du répertoire des auxiliaires technologiques pour présentation lors de sa prochaine session (ALINORM 07/30/12, par. 134).

Point 8 de l'ordre du jour: Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires**Point 8(a) de l'ordre du jour: Projet de révision des Noms de catégorie et du Système international de numérotation Codex – CAC/GL 36-1989 (N07-2005) (Cote doc. CX/FA 08/40/11)**

À sa trente-neuvième session le CCFA est convenu de maintenir la section 2 «Tableau des catégories fonctionnelles, des définitions et des fonctions technologiques» du projet de révision des noms de catégories et du système international de numérotation à l'étape 7 et de demander au Secrétariat du Codex de mettre à jour et réviser la section 1 «Avant-propos» en supprimant la référence aux dispositions relatives à l'étiquetage; et de mettre à jour la section 3 «Système international de numérotation des additifs alimentaires» en alignant la «fonction technologique» des additifs alimentaires répertoriés avec les sous-catégories révisées (à des fins technologiques) énumérées à la section 2. Il a été par ailleurs convenu que l'ensemble du document révisé des noms de catégories et du système international de numérotation (soit les sections 1, 2 et 3) serait distribué pour observations à l'étape 6 et examiné de nouveau à la prochaine session du Comité (ALINORM 07/30/12, par. 144 et Annexe XII). Les observations à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FA 08/40/11 Add.1.

Point 8(b) de l'ordre du jour: Propositions de modifications et/ou d'additions au Système international de numérotation des additifs alimentaires (Cote doc. CX/FA 08/40/12)

À sa trente-neuvième session le CCFA est convenu que les propositions relatives aux modifications/additions au système de numérotation international seraient requises par une lettre circulaire (ALINORM 07/30/12, par. 150). Les propositions soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2007/26-FA sont regroupées dans le document CX/FA 08/40/12.

Point 8(c) de l'ordre du jour: Document de travail sur les incompatibilités entre les noms des substances dans les Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires du Codex et dans le Système international de numérotation des additifs alimentaires (Cote doc. CX/FA 08/40/13)

À sa trente-neuvième session le CCFA a noté que le groupe de travail intersession sur le Système international de numérotation avait discuté des incohérences entre les noms des substances des normes d'identité et de pureté du Codex et le Système international de numérotation pour les additifs alimentaires. Le Comité est convenue d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par la délégation du Danemark, afin d'identifier les incohérences et formuler des recommandations pour examen à sa prochaine session (ALINORM 07/30/12, par. 149).

Point 9 de l'ordre du jour: Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires**Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-huitième réunion du JECFA (Cote doc. CX/FA 08/40/14)**

Le document fait référence aux normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-huitième réunion du JECFA (Genève [Suisse], 19-28 juin 2007). Le rapport concis est disponible aux adresses http://www.fao.org/ag/agn/agns/files/jecfa68_final.pdf et <http://www.who.int/ipcs/food/jecfa/summaries/summary68.pdf>). Les normes sont disponibles sur la version en ligne du Répertoire des normes pour les additifs alimentaires au: <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-additives/search.html> et sur la base de données sur les spécifications concernant les aromatisants à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-flav/search.html>). Les observations sont regroupées dans le document CX/FA 08/40/14 Add. 1.

Point 10 de l'ordre du jour: Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA**Nouvelles demandes et information sur les substances déjà inscrites dans la liste des priorités (Cote doc. CX/FA 08/40/15)**

À sa trente-neuvième session le CCFA est convenu d'améliorer la lettre circulaire demandant des observations sur la liste des priorités en introduisant les critères de priorité contenus dans le Manuel de procédure du Codex et en demandant de l'information non seulement sur les nouvelles demandes mais aussi sur les substances déjà inscrites dans la liste des priorités (ALINORM 07/30/12, par. 164). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2007/27-FA sont regroupées dans le document CX/FA 08/40/15.

Point 11 de l'ordre du jour: Autres questions et travaux futurs

Le Comité débattrà des problèmes soulevés au point 1 de l'ordre du jour, ainsi que d'autres questions et/ou propositions de travaux futurs.

Point 12 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine session

Le Comité sera avisé des propositions de date et lieu pour la prochaine session.

Point 13 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

Conformément à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa quarantième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat du Codex.